

# TRAIT D'UNION AVRIL 2018

mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr 05 65 65 81 58 n°78 www.bor-et-bar.fr

## Discours du Maire le 13 janvier 2018

Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie toutes et tous de votre présence et tiens à remercier Madame Brigitte MAZARS et Monsieur André AT qui ont aimablement répondu à notre invitation, et nous voilà tous réunis pour partager ensemble la traditionnelle galette des rois.

Je profite de cette occasion pour vous présenter au nom de tout le Conseil Municipal et des employés communaux ici présents tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour la nouvelle année que nous venons de débiter, souhaits de paix et de tolérance dans le monde car nous ne pouvons oublier la répétition des actes de terrorisme meurtriers que subit notre pays.

Nous venons de quitter 2017 avec ses joies et ses peines et nous avons une pensée pour toutes les personnes seules, celles qui nous ont quittées ainsi que pour leur famille.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune :

Elodie, Arthur et Benoît SERIN à Lagriffoul,  
Misha, Julien et Alistair DIBETTA à Laurélie,  
Paul et Corinne NEGREL à Laurélie,  
Ludovic PARIS et Franck HEUMANN à Bar,  
Justine LOURDEL à Bar,

Mickaël PARISI, Charlène LEMONNIER et leur petite Caëlina à Bor,

Tiphaine PETIT, son fils Elouan et sa maman Michèle ADAM

en espérant qu'ils trouveront à BOR et BAR un accueil sympathique et chaleureux.

Vous avez pu remarquer les travaux qui ont été réalisés ou qui sont en cours et notamment :

- l'extension du réseau de collecte des eaux usées du village de Bar (de Bar à Rabiac) ;
  - la réfection de la voie communale de Bar à Bor ;
  - la fin du bardage du hangar au terrain de sports.

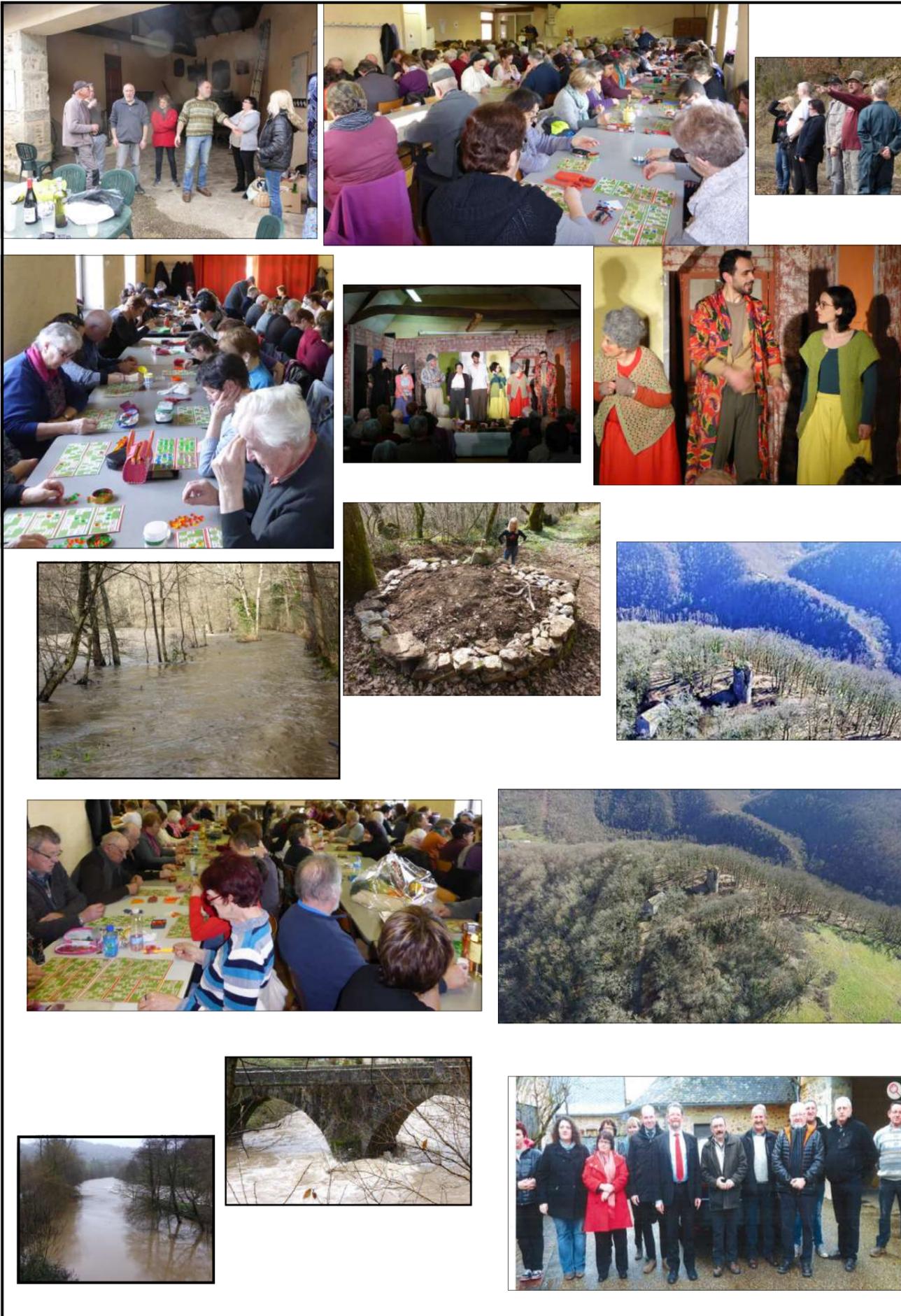
Après un bilan plutôt satisfaisant de l'année écoulée, je tiens à remercier mes adjoints, l'ensemble du conseil municipal ainsi que les employés communaux qui ont permis l'aboutissement des projets mis en place. C'est l'occasion de vous présenter les travaux que nous envisageons pour 2018 :

- aménagement intérieur et extérieur du hangar au terrain de sports ;
- après le choix de l'architecte (cabinet MARTY frères à Villefranche de Rouergue) qui a été retenu pour l'aménagement de 3 logements dans la Maison du Forgeron à Bar, dépôt du permis de construire et si possible démarrage des travaux de réhabilitation ;
  - achat de la maison et de la grange Calvet à Bar ;

sans oublier évidemment l'entretien des autres structures communales.

Tous ces projets ne pourront, bien évidemment voir le jour, sans l'aide de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental mais nous savons pouvoir compter sur nos 2 Conseillers Départementaux ici présents pour soutenir et défendre nos dossiers lors des passages en commission.

Enfin je termine en souhaitant que 2018 soit le symbole de réussite pour vous-même et vos proches et sans plus tarder, je vous invite à déguster la galette.



## AU CONSEIL MUNICIPAL:

Le conseil municipal :

- A retenu la proposition du cabinet Marty frères pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de logements dans des bâtiments existants.
- A approuvé les tarifs des gîtes 2018.
- A approuvé la nouvelle convention proposée par la Communauté de Communes du Grand Villefranchois pour la mise à disposition du service communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.
- A approuvé le transfert des compétences complémentaires GEMAPI (Gestion des Milieux humides et Prévention des Inondations) à la Communauté des Communes du Grand Villefranchois.

## Carnet noir:

Décès d' Aline Albar le 14 février de Laurélie à l'âge de 92 ans, à toute sa famille nous adressons toutes nos condoléances.



Au revoir Thierry,

Jeudi 22 mars une nombreuse assistance d'amis, de voisins et de collègues est venue dire un dernier au revoir à Thierry HEBRAIL décédé le 20 mars en son domicile de la Vicasse (81) à l'âge de 52 ans. À Nicole sa maman, à Alain son frère et à toute sa famille profondément bouleversée par sa disparition, nous adressons nos très sincères condoléances.

## JOURNEE ENVIRONNEMENTALE

**28 avril 2018 à 13 h 30**

### **Nettoyage de printemps .**

À cette occasion les habitants sont invités à se joindre à l'opération pour entretenir les sentiers de la commune.

Inscription: 05 65 65 81 58

Une répouchonade terminera la soirée à la salle des fêtes de Bar.

Rendez vous à 13 h 30 devant la mairie. Pendant que certains arpenteront les sentiers, d'autres prépareront le repas du soir offert à tous les participants.



Dépannage informatique à domicile

06 44 86 83 59

[depanaveyron@protonmail.com](mailto:depanaveyron@protonmail.com)

Tarif fixe : 20€ / heure + 5€ de frais de déplacement (secteur Villefranchois ou Fouilladais)

Mettez le savoir-faire et l'expertise d'un professionnel de l'informatique immatriculé au RCS de RODEZ au service de votre ordinateur !

### Tous types de prestations

- Virus et Malware
- Réinstallation de votre système d'exploitation
- Assistance Hardware
- Assistance Software
- Dépannage Internet et Réseaux
- Assistance Matériel & Périphériques
- Sauvegarde et récupération de données
- Forfait Première Installation
- Formation & Aide à l'utilisation
- Création & maintenance site Web

**DEPAN'@VEYRON**

**Nouveau à Bor et Bar**

Paiement : chèque & espèce, déplacement même soir et weekend.

## MagOuille



Fabrication d'accessoires, tels que des trousse de maquillage de différents formats, tissus et couleurs, des étuis à lunettes, des porte-chéquier ainsi que des bijoux fantaisie.

Présente sur les marchés de Villefranche de Rouergue, Caussade et Rodez.

On peut aussi commander sur son e boutique

**Lien de la boutique:**

<https://tictail.com/magalirabeson>.

**Lien facebook:**

<https://m.facebook.com/magalirabeson/?ref=bookmarks>

**Instagram**

[www.instagram.com/magali.rabeson](http://www.instagram.com/magali.rabeson)

### LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parcelles, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.



Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2800 en Occitanie.  
(Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

- 13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;
- 74 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;
- 3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
- 3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMU Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



Votre mairie

## NE BRÛLONS PLUS nos déchets verts à l'air libre !

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air



DREAL OCCITANIE  
PRÉFET DE LA RÉGION

### QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

### POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

### À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

### QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée. (art 131-13 du code pénal)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).



### QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-6 du code Forestier)

### ADRESSE MAIL

Si vous désirez recevoir les infos de la mairie  
Veuillez envoyer votre adresse mail à [mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr)

## FOYER RURAL

Samedi 17 mars 2018 a eu lieu, à la salle de Fêtes, une soirée théâtre organisée par le Foyer Rural. Au programme « Une fleur sur les ruines » pièce jouée par la troupe « Les Caussignols ».

Une soixantaine de spectateurs, enthousiasmée par des acteurs excellents dans leur rôle ne ménagèrent pas leurs applaudissements et leurs rires

Ils étaient très particuliers ces 8 habitants vivants seuls dans leur appartement du 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble à Paris en 1944 : cancaniers, râleurs, égoïstes, ne communiquant entre eux que pour se disputer, se critiquer, en résumé une ambiance détestable.

Suite à un bombardement qui ravagea l'immeuble et leur appartement, ils se retrouvèrent à survivre côte à côte sur le palier.

Rien à manger, ni à boire, ni pour se couvrir, mais toujours avec leur mauvais caractère. Seule une jeune dame du groupe essayait d'humaniser cette situation les premières 24 h, mais en vain et ce ne fut pas triste !

Cependant, petit à petit, on commença à se taire puis à s'écouter, à se parler, se tolérer et découvrir qu'ils avaient tous les mêmes problèmes de personnes seules blessées par la vie.

Enfin libérés par les secours, avant de se quitter ils se promirent de se retrouver une fois relogés.

L'agréable soirée s'est terminée par une petite collation et le plaisir de partager avec les acteurs.

### Parlons voyage.

Le Foyer Rural projette d'organiser le 22 septembre 2018 ( si le nombre est suffisant) une sortie dont voici l'essentiel du programme :

- Direction Aigues-Mortes en Camargue,
- Bateau d'Aigues Mortes au Mas de la Comtesse,
- Accueil par les gardians et spectacle de Tauromachie,
- Apéritif et repas (Guitare et flamenco.)
- Retour en bateau puis en bus à Bor et Bar.



### FCBB

L'amicale des anciens du FCBB présente ses sincères condoléances à Nicole et Alain HE-BRAIL et s'associe à leur peine pour le décès de Thierry.

## SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Malgré un temps incertain au début, les membres de l'association étaient nombreux devant la mairie le samedi matin 10 mars. Divisés en trois groupes, nous avons attaqué trois « chantiers ».

Le premier groupe est allé dégager le beau petit pont en bas de la descente vers la Souleyrie et ensuite couper toutes les ronces qui envahissaient le moulin même.

Pendant ce temps, le deuxième groupe nettoyait et remettait en valeur la très belle fontaine qui se trouve sur l'ancien chemin qui monte de Bar à Bor, juste avant de traverser le chemin forestier. Ces deux photos montrent bien les résultats très satisfaisants.

Une autre fontaine juste après le chemin forestier a aussi été nettoyée.

Un peu plus haut sur le même chemin, le troisième groupe s'attaquait aux sautos presque totalement perdues sous la broussaille. Les photos montrent avant et après le travail: la révélation de beaux vestiges du passé viticole de la commune.

La matinée s'est terminée par le traditionnel, et bien mérité, pique-nique sous un ciel bleu et radieux.



## À LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ



Nous avons lancé il y a quelque temps un appel pour collecter des photos du temps passé: paysages, rues, fermes, fêtes, réunions de famille...1900 à 1980

Peut être avez-vous dans vos albums des témoignages de ce temps passé. Nous souhaitons réaliser une exposition pendant la fête du mois d'août. Vous pouvez envoyer les documents soit par mail ou les déposer directement à la mairie, les documents seront scannés et rendus. Vous pouvez déjà en voir quelques unes sur le site de la commune [www.bor-et-bar.fr](http://www.bor-et-bar.fr)  
mail: [mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr).

## ACCA

Malgré que l'hiver ait du mal à laisser place au printemps, l'heure de la fin de saison de la chasse 2017/2018 a sonné.

Le bilan des prélèvements est de 24 chevreuils, 1 cerf, 6 sangliers, 7 lièvres.

Comme à l'accoutumée, un comptage a eu lieu fin mars. Il permet d'établir un état des lieux et ainsi suivre l'évolution de la population du gibier, plus ou moins sauvage.

Il a été compté : 8 lièvres, 25 lapins, 14 chevreuils, 4 renards, 1 blaireau, 1 chat, 1 chien.

L'assemblée générale de la société de chasse aura lieu le vendredi 29 juin à 20 h 30 dans la salle de la mairie. Vous pouvez aussi marquer sur votre agenda la date du dimanche 2 septembre pour le traditionnel repas des chasseurs.

Nous avons une pensée douloureuse et rempli de tristesse pour Thierry Hébrail, l'ensemble des chasseurs adressent aux familles HEBRAIL et BARRIA ses plus sincères condoléances et son soutien dans cette douloureuse épreuve.